




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2020-412**

**Séance publique du**

**16 décembre 2020**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201216- lmc1183260-DE-1-1
Date de signature : 18/12/20
Date de réception : vendredi 18 décembre 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION CADRE DE COLLABORATION CULTURELLE ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'ASSOCIATION "MÉMOIRE DU JAS" POUR LA MISE EN VALEUR DE LA BASTIDE CÉZANNIENNE DU JAS DE BOUFFAN**

Le 16 décembre 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Musée Granet et ses annexes

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DÉCEMBRE 2020

Nomenclature : 8.9  
Culture

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION CADRE DE COLLABORATION CULTURELLE ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'ASSOCIATION "MÉMOIRE DU JAS" POUR LA MISE EN VALEUR DE LA BASTIDE CÉZANNIENNE DU JAS DE BOUFFAN - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix s'est engagée depuis plusieurs années dans la réhabilitation de la propriété familiale du peintre Paul Cézanne au Jas de Bouffan.

Durant la deuxième phase de restauration de la bastide et de son domaine actuellement en cours, une réflexion et un travail se trouvent d'ores et déjà engagés quant à la valorisation de ce site emblématique d'Aix. Cette mise en valeur touche, tout à la fois, à la muséographie et à la mise en espace du jardin, aussi bien qu'à des actions de développement d'actions culturelles artistiques, pédagogiques et didactiques en lien avec la mémoire du lieu.

Au sein de cette action forte de valorisation, la Ville d'Aix souhaite développer des partenariats solides et créatifs avec le monde associatif. A ce titre, l'association « Mémoire du Jas » veut proposer, dans les années qui viennent, un certain nombre de projets innovants et structurants qui feront l'objet de conventions spécifiques. Toutes ces conventions spécifiques seront soumises au Conseil municipal indiquant clairement le cadre précis de cette collaboration et les conditions matérielles et financières de leur réalisation.

L'association « Mémoire du Jas » et la Ville d'Aix se rejoignent sur des objectifs communs afin de permettre : une meilleure connaissance des années aixoises du peintre Paul Cézanne (1839-1906) ; étudier et transmettre cette connaissance en la valorisant auprès du grand public ; accompagner la diffusion et le rayonnement culturels du lieu sur des thématiques en lien avec la mémoire qu'il a vocation à porter.

La Ville d'Aix et l'association placent au cœur de leurs objectifs communs la question des publics et des usages du lieu, afin de créer les conditions de visites les plus appropriées pour la connaissance, l'éducation et la délectation du public.

La présente convention a pour but de définir les principes d'une collaboration fructueuse de la Ville d'Aix-en-Provence avec l'association « Mémoire du Jas » qui bénéficie notamment d'archives uniques et inédites sur la propriété du Jas de Bouffan, juste après la période cézannienne et jusqu'à nos jours.

Cette convention-cadre est proposée pour une durée de trois ans, éventuellement renouvelable après accord exprès de la Ville d'Aix et de l'association « Mémoire du Jas » par un avenant annexé à la présente convention.

La convention-cadre est annexée au présent rapport.

En conséquence, je vous propose, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention annexée au présent rapport et les termes de l'accord de partenariat à conclure avec l'association « Mémoire du Jas » et la Ville d'Aix-en-Provence.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention annexée ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette opération.

DL.2020-412 - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION CADRE DE COLLABORATION CULTURELLE ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'ASSOCIATION "MÉMOIRE DU JAS" POUR LA MISE EN VALEUR DE LA BASTIDE CÉZANNIENNE DU JAS DE BOUFFAN -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 6
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Agnes DAURES, Cyril DI MEO, Claudie HUBERT, Gaëlle LENFANT, Marc PENA, Pierre SPANO.

N'ont pas pris part au vote

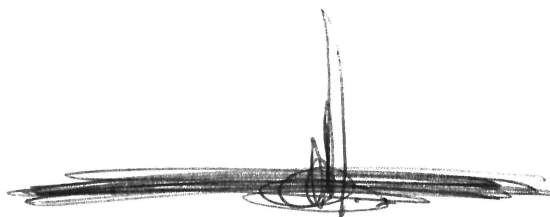
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00